

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Quarantième session ordinaire

20 janvier - 03 février 2022

Addis-Abeba, Éthiopie

EX.CL/1306(XL)

Original : anglais

**RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE
DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DES TRANSPORTS, DE
L'INFRASTRUCTURE TRANSCONTINENTALE ET
INTERRÉGIONALE ET DE L'ÉNERGIE (CTS-TTIIIE)**



**TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DES TRANSPORTS, DE
L'INFRASTRUCTURE TRANSCONTINENTALE ET
INTERRÉGIONALE ET DE L'ÉNERGIE (CTS-TTIIE)
28 - 30 juin 2021
Vidéoconférence**

STC-TTIIE/Min/Rpt(III)
Original : anglais

***THÈME : LE RÔLE DES INFRASTRUCTURES
ET DE L'ÉNERGIE EN AFRIQUE POST-Covid-19***

***Vers une reprise économique durable, la résilience,
les emplois, l'industrialisation et le commerce***

**RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES
30 juin 2021**

I. INTRODUCTION

1. La réunion des ministres de la Troisième Session ordinaire du Comité technique spécialisé des transports, des infrastructures transcontinentales et interrégionales et de l'énergie (CTS-TTIIE) s'est tenue en vidéoconférence le 30 juin 2021. Elle a été précédée d'une réunion d'experts du 28 au 29 juin 2021.

II. PARTICIPATION

2. Les quarante-sept (47) États membres de l'Union africaine suivants ont participé à la réunion : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo Verde, République centrafricaine, Tchad, République du Congo, Comores, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Égypte, Éthiopie, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les Communautés économiques régionales (CER), les institutions régionales et continentales africaines et les organisations internationales suivantes ont également participé à la réunion: Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Union du Maghreb arabe (UMA), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Banque africaine de développement (BAD), Commission africaine de l'énergie (AFREC), Agence de développement de l'Union africaine - NEPAD (AUDA-NEPAD), Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (AREI), Programme de politique des transports en Afrique (SSATP), Association des chemins de fer d'Afrique australe (SARA), Association africaine des agences d'exécution des travaux d'intérêt public (AFRICATIP), Union africaine des chemins de fer (UAC), Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE), Centre d'excellence d'Afrique de l'Est pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (EACREEE), Autorité régionale de régulation de l'électricité de la CEDEAO (ERERA), Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (RAERESA), Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (SACREEE), Association de gestion portuaire d'Afrique orientale et australe (PMAESA), Union des associations d'acteurs africains du froid et de la climatisation, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), West Africa Power Pool, Banque mondiale, Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (RCREEE), Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), Union européenne, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Partenariat Afrique-UE pour l'énergie (AEEP), et Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

4. La liste des participants est jointe au présent rapport en annexe I.

III. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

5. La réunion a débuté par les discours de la BAD, de la CEA, du Haut Représentant de l'UA pour le développement des infrastructures en Afrique, de la Commission de l'UA, de l'Égypte en tant que président sortant du CTS-TTIET et du Royaume du Lesotho en tant que président entrant du CTS-TTIIE.

6. Le discours de la BAD a été prononcé par M. Solomon Quaynor, le Vice-président chargé du secteur privé, de l'infrastructure et de l'industrialisation. Le Vice-président a déclaré que la BAD est fière de faire partie du processus du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) qui a abouti à l'adoption du deuxième Plan d'action prioritaire du PIDA (PIDA-PAP2) lors de la Conférence de l'UA en février 2021. Il a souligné le rôle important joué par le CTS-TTIIE dans l'élaboration des grands cadres politiques continentaux pour les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie en Afrique. Il a également exprimé l'engagement inébranlable de la BAD dans le financement de projets et de programmes d'infrastructure, notant que la BAD a contribué à hauteur de plus de 9 milliards de dollars EU au cours des 15 dernières années. Ce chiffre représente plus de 50 % de l'ensemble des financements d'infrastructures en Afrique, ce qui fait de la BAD le financier le plus important et le plus privilégié du continent. Il a annoncé que la BAD était en train de concevoir un projet spécifique pour soutenir la mise en œuvre du PIDA-PAP2 et a souligné le soutien de la BAD au Marché unique du transport aérien en Afrique (SAATM) et sa contribution au Marché unique de l'électricité en Afrique (AfSEM) à travers son soutien aux pools électriques régionaux. Le Vice-président a noté que ces mesures, ainsi que son cadre stratégique PPP, une modalité de financement innovante pour exploiter les ressources du secteur privé, contribueraient énormément à reconstruire mieux et avec audace l'après-Covid-19.

7. Au nom de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Secrétaire exécutive, Dr Vera Songwe, a souligné la nécessité d'une infrastructure de qualité et d'une couverture étendue pour soutenir la reprise post-Covid-19, y compris l'amélioration des secteurs de l'eau et de l'assainissement qui sont essentiels au secteur des soins de santé. Notant que de meilleures infrastructures et de l'énergie sont nécessaires pour faciliter la ZLECAf ainsi que l'utilisation productive dans les zones urbaines et rurales, la Secrétaire exécutive a souligné l'importance de l'inclusion des femmes dans les chaînes de valeur des infrastructures et de l'énergie. La réussite des projets, notamment dans le cadre du PIDA-PAP2, est donc essentielle. Le Dr Songwe a appelé les États membres à soutenir activement ces projets prioritaires et à les inclure dans leurs plans nationaux tout en adoptant des idées novatrices dans la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des projets qui attirent les ressources du secteur privé. En outre, l'infrastructure doit être résiliente et sécurisée contre les menaces climatiques et autres menaces futures. À cet égard, des programmes de développement des capacités structurés et axés sur la demande sont essentiels et elle a mis en évidence plusieurs programmes que la CEA poursuit pour aider les États membres à atteindre ces objectifs.

8. M. Raila Odinga, Haut représentant de l'Union africaine pour le développement des infrastructures en Afrique, a remercié la Commission de l'Union africaine de l'invitation qui lui a été faite de s'adresser à la réunion du CTS-TTIIE qui, a-t-il noté, est un organe important pour l'établissement de l'agenda continental pour l'infrastructure et l'énergie. Il a fait remarquer que le manque massif d'infrastructures en Afrique nécessite une attention urgente. Ce déficit est à l'origine de niveaux de

pauvreté inacceptables en Afrique. Le Haut Représentant a souligné que les infrastructures sont essentielles pour le commerce intra-africain dans le cadre de la ZLECAf et que le PIDA-PAP2 a identifié des lacunes critiques qui nécessitent entre 100 et 150 milliards de dollars EU par an, selon les estimations de la Banque mondiale et de la BAD, respectivement. M. Odinga a plaidé avec force en faveur du Fonds d'infrastructure pour l'Afrique (IFA), qui vise à mobiliser des fonds mondiaux pour le développement des infrastructures. L'IFA est fondé sur le constat qu'une préparation efficace des projets est la clé pour débloquer de nombreux projets qui sont bloqués au stade initial.

9. La Commissaire de l'UA aux infrastructures et à l'énergie, S.E. Dr Amani Abou-Zeid, a souhaité la bienvenue aux États membres et à tous les délégués à la réunion. Elle a salué le travail exemplaire du président sortant du CTS-TTIIE et a souligné un certain nombre de réalisations, notamment la conclusion réussie du processus du PIDA-PAP2 et la réponse rapide lorsque la Covid-19 a éclaté en Afrique en 2020. Notant que l'Agenda 2063 met en évidence la nécessité de développer les infrastructures par le biais d'une politique de haut niveau, la Commissaire a souligné le rôle de la mobilité dans le fonctionnement de la ZLECAf et donc la nécessité de disposer d'infrastructures solides. Elle a noté que les restrictions de voyage instituées pour lutter contre la pandémie de la Covid-19 ont eu un impact négatif sur la mobilité en Afrique, à la fois dans les transports terrestres et aériens, avec des effets négatifs sur le commerce et le tourisme. Tout en appréciant la nécessité de ces mesures, le Dr Abou-Zeid a appelé à une prise de décision plus inclusive, coordonnée et agile dans l'ère post-Covid-19 pour minimiser les effets de la pandémie sur la société et améliorer et renforcer la reconstruction avec des infrastructures et des systèmes énergétiques résilients à long terme.

10. Le ministre de l'Électricité et des Énergies renouvelables de la République arabe d'Égypte, qui est également le président sortant du CTS-TTIIE, S.E. Dr Mohamed Shaker El Markabi, a remercié les États membres et la Commission de l'UA pour le soutien qu'ils lui ont apporté, ainsi qu'au Bureau du CTS, qui a contribué au succès de leurs travaux. Il a noté que le CTS-TTIIE a contribué à la création d'une vision partagée du développement des infrastructures et de l'énergie en Afrique, comme en témoignent les divers projets et programmes qui ont été mis en place dans ces secteurs pour renforcer l'intégration et la voie de la prospérité pour le continent. Le Dr El Markabi a noté que le CTS-TTIIE était une plateforme importante pour accroître la coopération et l'intégration ainsi que pour échanger des connaissances et des expériences afin de relever les défis communs dans le secteur des infrastructures et de l'énergie. Souhaitant plein succès au nouveau Bureau, il a appelé à redoubler d'efforts à tous les niveaux et à établir des relations de travail étroites entre les États membres et les partenaires afin d'accélérer les solutions en matière d'infrastructures et d'énergie pour atténuer les impacts de la Covid-19. Il a conclu son propos en exprimant la volonté de l'Égypte de continuer à soutenir les travaux du CTS-TTIIE.

11. Au nom de l'honorable Lebohang Monaheng, ministre des Travaux publics du Royaume du Lesotho et président du CTS-TTIIE, l'ambassadeur du Lesotho en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'UA, S.E. l'ambassadeur Mafa Sejanamane, a remercié l'Égypte pour son leadership et son dévouement durant son mandat à la présidence du CTS-TTIIE. L'ambassadeur a déclaré que le Lesotho était honoré de reprendre la présidence et s'est engagé à poursuivre le bon travail établi par ses prédécesseurs. Il a noté que le CTS-TTIIE abordait des questions cruciales

dans les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie qui sont essentielles pour l'intégration de l'Afrique, allant du financement de programmes à long terme comme le PIDA-PAP2 à des accords spécifiques dans le cadre du transport aérien ainsi que de nombreux autres éléments nécessitant les efforts collectifs des États membres et des partenaires. L'Amb Sejanamane a souhaité à la réunion des délibérations fructueuses.

IV. QUESTIONS DE PROCÉDURE

12. Le mandat du Bureau étant arrivé à son terme, les ministres réunis ont élu un nouveau Bureau pour un mandat de deux (2) ans, conformément au règlement intérieur du CTS, comme suit :

Président	:	Lesotho (Afrique australe)
1 ^{er} Vice-président	:	Comores (Afrique de l'Est)
2 ^e Vice-président	:	Congo (Afrique centrale)
3 ^e Vice-président	:	Bénin (Afrique de l'Ouest)
Rapporteur	:	Égypte (Afrique du Nord)

13. La présidente a remercié la Conférence d'avoir confié au Royaume du Lesotho la responsabilité de diriger le CTS pour les deux prochaines années et a remercié la République arabe d'Égypte pour son leadership au cours des deux années précédentes.

14. La Commissaire de l'Union africaine aux infrastructures et à l'énergie, S.E. Dr Amani Abou-Zeid, a remercié l'Égypte, en tant que présidente sortante, pour son leadership et son soutien au CTS. Elle a félicité le Royaume du Lesotho et le nouveau Bureau pour leur élection à la tête du CTS et a assuré le nouveau Bureau du soutien de la Commission.

15. Le projet d'ordre du jour est adopté sans modification :

- i. CEREMONIE D'OUVERTURE
- II. QUESTIONS DE PROCÉDURE

SESSION 1. *Élection du Bureau*

SESSION 2. *Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail*

- iii. *EXAMEN du rapport des experts*
- iv. *EXAMEN et adoption de la déclaration des ministres*
- V. *FERMETURE*

V. EXAMEN DU RAPPORT DES EXPERTS

16. Le rapporteur de la réunion d'experts a présenté le rapport de la réunion d'experts en soulignant les progrès réalisés sur divers projets dans le cadre du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ainsi que dans les secteurs du transport et de l'énergie.

1. PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE EN AFRIQUE (PIDA)

2.1.1. Stratégie de financement du PIDA-PAP2 et mandat du Groupe de travail du PIDA-PAP2

17. La BAD a présenté un aperçu de la Stratégie qui guidera le financement des projets dans le cadre du PIDA-PAP2. Les principaux points forts de la Stratégie comprennent les besoins financiers par région, les facteurs de réussite des projets à différentes étapes du cycle de projet, et les diverses options de financement, ainsi que les mécanismes adaptés aux différents types de projets. La Stratégie identifie différentes sources de financement et les moyens d'impliquer le secteur privé. Notant l'importance de la durabilité des projets, la Stratégie aborde les moyens de couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance. La Stratégie contient un plan d'action qui associe différents acteurs à des activités visant à garantir la réussite de la mise en œuvre du PIDA-PAP2.

18. Le Groupe de travail du PIDA-PAP2, mise en place par le Comité directeur du PIDA, a été mandaté pour identifier les projets prioritaires selon les critères de sélection approuvés par le CTS-TTIET en 2019. Le Groupe de travail a joué un rôle déterminant dans le succès du PIDA-PAP2 et s'étant acquitté de son mandat lors de l'adoption du PIDA-PAP2 par la Conférence de l'UA en février 2021, il est noté qu'il existe un besoin de coordination technique similaire pendant la phase de mise en œuvre. Dans ce contexte, il est proposé que le Groupe de travail continue à coordonner les différentes institutions impliquées dans le PIDA pour s'assurer que les projets du PIDA-PAP2 sont mis en œuvre avec succès.

Recommandations

Le CTS-TTIIE a :

- i. Adopté la Stratégie de financement du PIDA-PAP2 et exhorté les États membres à augmenter leur engagement financier pour le développement des infrastructures, y compris pour la préparation des projets d'infrastructure ;
- ii. Demandé au Comité directeur du PIDA d'envisager la continuité et/ou le rôle du Groupe de travail à l'avenir.

2.1.2. Programme PPP de la CEA

19. La CEA a informé la réunion de son programme PPP dont l'objectif est de parvenir à une croissance économique soutenue et à une transformation en Afrique dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063 de l'UA en tirant parti du rôle et des ressources du secteur privé. Le projet vise à fournir des services de conseil technique aux États membres de l'UA afin de développer des plans d'action nationaux de PPP et de renforcer les capacités des unités de PPP. Le projet aidera à relever les défis du financement du développement des infrastructures sur une base durable. Les États membres initialement visés sont le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda et la Zambie, qui ont identifié le PPP comme un modèle de financement des infrastructures. Les enseignements tirés de ces six pays sélectionnés seront étendus à d'autres États membres.

Recommandation

Le CTS-TTIIE a :

- i. Encouragé d'autres organisations à s'associer à la CEA pour mettre en œuvre le projet et l'étendre à d'autres États membres.

2. TRANSPORT

2.1.1. Transport aérien

20. La réunion a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre du Marché unique du transport aérien africain (SAATM) et a félicité les 35 États membres de l'UA qui ont rejoint le SAATM. La réunion a également examiné les principaux instruments politiques et réglementaires pour l'opérationnalisation du SAATM, les recommandations pour la réduction des coûts du transport aérien en Afrique et les objectifs révisés de Windhoek en matière de sécurité et de facilitation de l'aviation.

Recommandations

Le CTS-TTIIE a :

- i. Exhorté tous les États membres restants à rejoindre le Marché unique du transport aérien africain (SAATM) ;
- ii. Pris note du travail effectué par la Commission de l'UA pour finaliser le projet de Mécanisme de règlement des différends relatifs à la Déclaration de Yamoussoukro et les lignes directrices pour la négociation d'accords de services aériens entre les États membres de l'UA et d'autres pays et régions.
- iii. Demandé à la Commission de l'UA, en collaboration avec le Bureau du CTS-TTIIE d'organiser une réunion extraordinaire du CTS-TTIIE avant le 31 décembre 2021 pour examiner les documents mentionnés à l'alinéa ii) ci-dessus;
- iv. Adopté les indicateurs clés de performance de la Déclaration de Yamoussoukro et demandé à la Commission de l'UA et à la CAFAC de les utiliser comme outil de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro et du SAATM ;
- v. Exhorté les États membres à stimuler la demande de transport aérien en supprimant toutes les taxes gouvernementales sur le transport aérien et en réduisant les redevances des passagers, car elles ont des effets négatifs sur la compétitivité du secteur et les économies nationales ;
- vi. Demandé aux États membres d'élaborer ou d'adopter des politiques visant à améliorer l'équilibre entre les intérêts des aéroports et des Prestataires de service de la navigation aérienne (PSNA), d'une part, et ceux des exploitants de compagnies aériennes et des utilisateurs finaux, d'autre part ;

- vii. Demandé à la CAFAC, en collaboration avec la Commission de l'UA et les CER, de proposer l'harmonisation des politiques relatives aux taxes et redevances aéronautiques conformément aux politiques de l'OACI sur les taxes et redevances et autres barrières non tarifaires ;
- viii. Demandé à la Commission de l'UA à la CAFAC et aux CER de créer une plateforme pour un engagement multisectoriel de toutes les parties prenantes concernées afin d'examiner toutes les composantes des coûts et de discuter des stratégies pour la réduction des taxes et des charges élevées afin de parvenir à une structure de coûts raisonnable pour le transport aérien en Afrique ;
- ix. Demandé à la CAFAC, à l'AFRAA et à l'IATA d'entreprendre une étude continentale sur les effets négatifs des taxes, redevances et charges sur le transport aérien et d'établir un recueil des taxes et charges aéronautiques des États membres ;
- x. Adopté les Objectifs révisés de Windhoek sur la sûreté et la facilitation de l'aviation et demandé à la CAFAC d'accélérer leur mise en œuvre conformément aux objectifs continentaux et mondiaux ;
- xi. Salué l'étroite collaboration de la Commission de l'UA avec le CDC-Afrique dans les efforts de récupération post-Covid-19 et a appelé à l'harmonisation des protocoles de santé publique d'entrée et des diplômes de santé à travers le continent ;
- xii. Encouragé les États membres à mettre à jour les informations sur la plateforme de voyage de confiance de l'UA.

Transports terrestres (transports et corridors ferroviaires et routiers)

21. Dans le cadre du secteur du transport routier, la réunion a examiné le Plan d'action pour la sécurité routière pour la Décennie 2021-2030 ainsi que la Note d'orientation pour la création de l'Observatoire africain de la sécurité routière (OASR) et le rapport d'évaluation de la Décennie 2011-2020 pour la sécurité routière. En ce qui concerne l'urgente nécessité de sauver des vies africaines, la réunion a reconnu la nécessité pour l'UA d'envisager une exception au moratoire en cours, pour la création de l'OASR.

22. En ce qui concerne le secteur ferroviaire, l'examen du rapport sur les normes et standards du réseau ferroviaire africain ainsi que la Feuille de route pour le développement et la mise en place du Marché commun ferroviaire africain. La réunion a noté que tout retard dans l'application des normes d'interopérabilité technique priverait l'Afrique d'un réseau ferroviaire connecté pendant plusieurs décennies. Il s'agit d'un obstacle sérieux à la mise en œuvre réussie de la ZLECAf, au commerce intra-africain et à l'industrialisation. D'où la nécessité d'une large diffusion des normes d'interopérabilité technique par les États membres de l'UA, les CER, la Commission de l'UA et les autres acteurs concernés.

23. La réunion a reconnu les progrès réalisés par l'AUDA-NEPAD dans la mise en œuvre de projets routiers ainsi que du projet de réseau ferroviaire intégré à grande vitesse en Afrique.

Recommandations

Le CTS-TTIIIE a :

- i. Pris note du rapport d'évaluation du Plan d'action africain de la Décennie 2011-2020 de la Sécurité routière et adopté ses recommandations, en particulier l'appel à l'Union africaine de nommer un champion pour le programme continental de sécurité routière ;
- ii. Adopté le Plan d'action africain pour la sécurité routière de la Décennie 2021-2030 de la sécurité routière et la Note d'orientation pour la création de l'Observatoire africain de la sécurité routière (OASR) ;
- iii. Demandé à la Commission de l'UA en collaboration avec les États membres, les CER, la CEA, le SSATP, la société civile, le secteur privé et toutes les institutions concernées, de prendre toutes les mesures appropriées pour la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action africain pour la sécurité routière de la Décennie 2021-2030 et de faire le point sur les travaux de l'OASR ;
- iv. Adopté les recommandations de la Note d'orientation sur l'Observatoire africain de la sécurité routière (OASR) et demandé à la Commission de l'UA d'accélérer les arrangements pour établir l'OASR en préparant les implications juridiques, structurelles et financières pour l'établissement de l'Observatoire africain de la sécurité routière (OASR) en tant qu'agence spécialisée de l'UA, conformément à la décision 1032 EXCL concernant les propositions de création de nouvelles institutions, et de procéder au processus de prise de décision de l'UA dès que possible ;
- v. Pris note et salué la proposition du Royaume du Maroc d'accueillir l'Observatoire africain de la sécurité routière (OASR) ;
- vi. Adopté les spécifications techniques minimales d'interopérabilité du réseau ferroviaire africain et demandé à la Commission de l'UA d'entreprendre de larges consultations avec les États membres et les CER pour l'alignement de toutes leurs initiatives sur les travaux continentaux et d'arrêter un projet d'accord intergouvernemental correspondant ;
- vii. Adopté la Feuille de route pour le développement du Marché commun africain du rail ;
- viii. Demandé à la Commission de l'UA en collaboration avec la Banque Afrexim, la BAD, les CER, la CEA et d'autres parties prenantes, de développer le Marché commun africain des chemins de fer et de promouvoir la collaboration interafricaine et l'échange d'expertise dans la fabrication et l'entretien des wagons.

2.1.2. Examen des plans d'action actualisés en matière de transport

24. La réunion a examiné les plans d'action actualisés sur le transport aérien, routier, ferroviaire et maritime pour la période 2021-2023.

Recommandations

Le CTS-TTIIE a :

- i. Adopté les plans d'action du CTS-TTIIE les transports ferroviaire, aérien et routier, et pour la mobilité pour la période 2021-2023 ;
- ii. Demandé à la Commission de l'UA de soumettre le Plan d'action maritime pour 2021-2023 à la prochaine réunion extraordinaire du Bureau du CTS-TTIIE sur le transport pour examen.

2. ÉNERGIE

3.1. État d'avancement de la mise en œuvre des plans d'action du CTS-TTIIE sur l'énergie (2019-2021)

25. La Commission de l'UA et les partenaires ont présenté une mise à jour de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action 2019-2021 du CTS. Il a été noté que la plupart des décisions sont à différents stades de mise en œuvre par la Commission de l'UA et les partenaires.

Recommandations

Le CTS-TTIIE a :

- i. Demandé instamment à la Commission de l'UA et à ses partenaires d'accélérer la mise en œuvre des activités non achevées et de faire en sorte que les activités non achevées soient reportées dans le Plan d'action de 2021-2023 en plus des nouvelles activités ;
- ii. Demandé à la Commission de l'UA et aux partenaires de renforcer la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action.

3.2. Projets et programmes coordonnés par la Commission de l'UA

26. La Commission de l'UA a présenté les progrès réalisés dans la mise en œuvre des différents projets et programmes qu'elle coordonne et prévoit de coordonner jusqu'en 2023.

27. *Harmonisation du cadre réglementaire pour le Marché de l'électricité en Afrique* : la mise en œuvre des différentes composantes du projet s'est poursuivie avec le soutien de l'UE par le biais du Mécanisme d'assistance technique de l'UE

(FAT). Après l'élaboration d'un document stratégique et d'une feuille de route et leur adoption par la Conférence de l'UA en février 2021, le Marché unique de l'électricité en Afrique (AfSEM) a été lancé le 3 juin 2021 lors d'une cérémonie en visioconférence. Pour l'avenir, les principaux domaines d'attention du programme seront les suivants : La mise en place d'une unité de coordination à la Commission de l'UA pour superviser la mise en œuvre du document stratégique et de la Feuille de route de l'AfSEM, l'opérationnalisation de la structure de gouvernance de l'AfSEM, le développement d'un plan d'action pour aborder la préparation technique et commerciale de toutes les régions, et le soutien aux pools énergétiques régionaux et aux autres acteurs clés pour aborder les goulots d'étranglement spécifiques dans leurs régions. En outre, la Commission de l'UA avec l'assistance technique de l'UE-TAF, travaille à l'élaboration de la Stratégie de réponse et de relance de la Covid-19 pour le secteur de l'électricité.

28. *Soutenir le développement des mini-réseaux en Afrique* : S'appuyant sur le travail précédent sur les *lignes directrices pour le modèle institutionnel et politique pour les micro et mini réseaux* entrepris par la Commission de l'UA avec le soutien de l'UE TAF, la Commission de l'UA et l'USAID-Power Africa ont entrepris une étude intitulée *Libérer le marché des mini-réseaux en Afrique* pour développer des lignes directrices axées sur cinq domaines clés, à savoir : les modèles commerciaux et de financement des mini-réseaux, les conditions d'interconnexion des mini-réseaux et les mécanismes de compensation des mini-réseaux lorsque le réseau arrive sur un site de mini-réseau, les modèles de tarification, et l'inclusion du genre. L'étude a été validée par les parties prenantes en septembre 2019 et approuvée par le Sous-comité du CTS sur l'énergie en décembre 2020.

29. *Fonds d'atténuation des risques géothermiques (GRMF)* : Le 6e tour de candidature a été mené avec succès en ligne en raison de la Covid-19 pour générer un réseau de développeurs éligibles pour des subventions supplémentaires du GRMF. 10 des 18 expressions d'intérêt ont été préqualifiées. Entre-temps, la préparation des expressions d'intérêt pour le 7e tour de candidature a été initiée. En outre, la Commission de l'UA en collaboration avec les partenaires du FMRG, a commandé une étude de pré faisabilité pour les applications géothermiques à usage direct, ce qui permettra d'étendre le programme du FMRG aux États membres disposant de ressources géothermiques à faible enthalpie. Un plan d'affaires a été élaboré pour le Centre d'excellence géothermique africain et validé par les experts régionaux lors d'une réunion tenue en mai 2021.

30. *Cadre politique et lignes directrices sur la bioénergie en Afrique* : S'appuyant sur un travail similaire dans les régions d'Afrique de l'Est et d'Afrique centrale, la Commission de l'UA a commandé une mission pour concevoir une stratégie de développement de la bioénergie et un plan d'investissement pour la région d'Afrique de l'Ouest. Le cadre de la Stratégie a été achevé, mais les plans d'action nationaux sur la bioénergie qui l'accompagnent doivent encore être achevés. Un travail similaire est prévu pour la région d'Afrique australe. En outre, la Commission de l'UA a commandé une étude sur la modernisation des technologies et des combustibles de cuisson en Afrique afin d'identifier les incitations politiques, réglementaires et autres nécessaires pour stimuler les investissements en vue d'une transition vers des technologies et des pratiques de cuisson propres en Afrique, conformément à l'ODD7. L'étude recommande une stratégie continentale harmonisée et des directives politiques pour la transition vers une cuisson propre en Afrique. Les deux études ont

été validées par les parties prenantes en octobre 2020 et approuvées par le Sous-comité du CTS sur l'énergie en décembre 2020.

31. *Intégration du genre dans le secteur de l'énergie en Afrique* : La Commission de l'UA a commandé une étude sur l'intégration du genre dans le secteur de l'énergie en Afrique afin de fournir une analyse complète de la situation actuelle de l'énergie et des questions de genre en Afrique, conformément aux objectifs de la Stratégie de l'UA pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. L'étude recommande de développer une politique continentale harmonisée pour le genre et l'énergie en Afrique, en appliquant ses conclusions comme base de développement des termes de référence. L'étude a été validée par les parties prenantes en juin 2020 et approuvée par le Sous-comité du CTS sur l'énergie en décembre 2020.

32. *Étude sur les avantages de l'adoption de la Feuille de route des spécifications des carburants de l'AFRI* : La Commission de l'UA, en collaboration avec l'Association africaine des raffineurs et distributeurs (ARA), a commandé une étude pour décrire les avantages socio-économiques que les États membres de l'UA ont à gagner en adoptant des spécifications panafricaines pour les carburants. L'étude a été validée par les parties prenantes en juin 2020 et approuvée par le Sous-comité du CTS sur l'énergie en décembre 2020.

33. *Partenariat Commission de l'UA - GET.transform* : Dans le cadre des efforts de mise en œuvre visant à accélérer l'accès à l'énergie en Afrique, la Commission de l'UA et GET.transform, qui est une composante du programme Global Energy Transformation (GET) dans le cadre de la Stratégie conjointe Afrique-UE (JAES), s'associeront pour mettre en œuvre conjointement des activités dans trois domaines d'action clés. Les trois actions proposées aident la Commission de l'UA et les États membres de l'UA à atteindre les objectifs d'une transition énergétique africaine et contribuent aux priorités clés du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie (PAEE) afin de soutenir l'opérationnalisation du Marché unique africain de l'électricité (AfSEM), le Plan directeur du système électrique continental (REC) et le Plan de développement des mini-réseaux. Les activités comprennent : le renforcement des capacités pour la planification nationale intégrée de l'énergie ; le renforcement des capacités réglementaires pour la transformation du Marché de l'électricité ; et les dialogues politiques régionaux sur l'électrification rurale et l'industrialisation.

Recommandations

Le CTS-TTIIE a :

- i. Adopté le rapport sur la *Libération du Marché des mini-réseaux en Afrique* et demandé à la Commission de l'UA, en collaboration avec les partenaires, de sensibiliser et de renforcer les capacités des États membres et des CER à appliquer les lignes directrices afin d'accroître l'accès à l'électricité grâce aux mini-réseaux ;
- ii. Adopté la *Stratégie de développement de la bioénergie et le Plan d'investissement pour la région de l'Afrique de l'Ouest* et demandé à la Commission de l'UA et à ses partenaires, en collaboration avec la SADC et le Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (SACREEE), de développer une stratégie de

développement de la bioénergie et un plan d'investissement pour la région de l'Afrique australe ;

- iii. Adopté le rapport sur l'*intégration du genre dans le secteur de l'énergie en Afrique* et, sur la base des résultats, a demandé à la Commission de l'UA en collaboration avec les CER, de développer un cadre politique continental harmonisé pour le genre et l'énergie en Afrique ;
- iv. Adopté l'étude sur les *avantages de l'adoption de la Feuille de route sur les spécifications des carburants de l'AFRI* et demandé aux États membres, avec le soutien de la Commission de l'UA et des CER, de mettre en œuvre la Feuille de route sur les spécifications des carburants de l'AFRI ;
- v. Demander à la Commission de l'UA en collaboration avec le GET.transform et d'autres partenaires de mettre en œuvre les activités pertinentes dans le cadre du partenariat proposé, notamment le renforcement des capacités pour la planification nationale intégrée de l'énergie, le renforcement des capacités réglementaires pour la transformation du Marché de l'électricité et les dialogues politiques régionaux sur l'électrification rurale et l'industrialisation.

3.3. Projets et programmes coordonnés par l'AFREC

34. La Commission africaine de l'énergie (AFREC) a présenté un aperçu de l'état de son processus d'opérationnalisation, y compris la structure approuvée, le niveau de ratification de sa convention et les partenariats clés établis.

35. L'AFREC a présenté les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses programmes stratégiques énergétiques continentaux, notamment le Programme africain d'efficacité énergétique, le Programme africain de transition énergétique, le suivi et les rapports sur la bioénergie, le renforcement des capacités dans le secteur de l'énergie et le programme du Système africain d'information sur l'énergie. En outre, la Commission de l'UA en collaboration avec l'AFREC, a noté la nécessité d'élargir le champ d'application du Programme de transition énergétique pour l'Afrique afin d'incorporer la composante de la transition juste pour prendre en compte les nombreuses personnes et secteurs susceptibles d'être touchés par la transition des combustibles fossiles et la décarbonisation d'autres secteurs. Il a donc été proposé d'intégrer une composante de transition énergétique juste à mettre en œuvre conjointement avec le Programme africain de transition énergétique.

36. L'AFREC a développé quatre (4) nouveaux questionnaires sur le bilan énergétique, l'efficacité énergétique, les prix et taxes, la capacité des centrales électriques installées. En outre, l'AFREC a développé des outils d'analyse et de diffusion des données à l'usage des personnes focales nationales.

37. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'efficacité énergétique en Afrique, l'AFREC a réalisé une évaluation des économies d'électricité pour la région SADC. Cette évaluation fournit une analyse montrant les avantages obtenus grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique par la mise en œuvre de normes minimales de performance énergétique (NMPE) pour l'éclairage, les appareils et les équipements

aux niveaux national et régional. L'évaluation des économies d'énergie de la SADC a fourni des avantages quantitatifs jusqu'en 2030 sous la forme de :

- Réduction de la consommation d'électricité
- Économies d'électricité
- Demande de capacité électrique évitée
- Émissions de CO₂ évitées

Recommandations

Le CTS-TTIIIE a :

- i. Demandé à l'AFREC d'accélérer le recrutement du personnel dans la nouvelle structure de l'AFREC ;
- ii. Demandé aux États membres restants de ratifier la convention de l'AFREC ;
- iii. demandé à l'AFREC de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de programmes qui accéléreront les investissements dans les énergies vertes pour un accès accru à l'énergie et une ambition climatique, y compris, entre autres :
 - a) le développement de l'énergie éolienne et solaire ;
 - b) l'expansion du Marché des mini-réseaux ;
 - c) l'expansion du Marché du pétrole et du gaz naturel, et
 - d) des combustibles et des technologies de cuisson propres.
- iv. Demandé à l'AFREC d'apporter le soutien nécessaire aux États membres pour mettre en place des systèmes nationaux d'information sur l'énergie tout en assurant leur durabilité et s'assurer que les États membres adoptent les outils et questionnaires de collecte de données développés par l'AFREC ;
- v. Demandé à l'AFREC de mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre de la transition énergétique en Afrique, de l'efficacité énergétique en Afrique et des programmes de renforcement des capacités du secteur de l'énergie ;
- vi. Demandé à l'AFREC, en collaboration avec la Commission de l'UA d'intégrer la transition juste dans le programme de transition énergétique en Afrique.

3.4. Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD)

38. L'AUDA-NEPAD a donné un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre de divers projets et programmes, notamment le processus du PIDA-PAP2, le Plan directeur du système électrique continental et le projet de connectivité du dernier kilomètre. L'AUDA-NEPAD et les CER ont commencé une série de webinaires pour préparer les plans de mise en œuvre des projets du PIDA-PAP2, en étroite

collaboration avec les parties prenantes guidées par l'approche intégrée des corridors, la Stratégie de financement et la Stratégie de partenariat. L'AUDA-NEPAD soutient les projets par le biais d'outils spécifiques tels que le mécanisme de prestation de services (MPS) et le label de qualité PIDA (PQL) pour la préparation des projets à un stade précoce, le réseau d'affaires continental (CBN) pour l'engagement du secteur privé, et la boîte à outils pour la création d'emplois (JCT) pour maximiser les emplois en Afrique.

39. Les travaux relatifs au plan directeur du Réseau électrique continental (REC) sont en cours. L'étude de base soutenue par le l'UE TAF s'est achevée en octobre 2020. Par la suite, une table ronde des donateurs a été organisée conjointement avec la BAD, afin de discuter des résultats préliminaires de l'étude et de recevoir des promesses de financement pour les phases ultérieures du REC. La table ronde des donateurs a attiré des promesses de divers partenaires de développement, dont 3 millions de dollars EU de la BAD et 3,5 millions d'euros de l'UE. La Banque mondiale s'est engagée à soutenir le Réseau électrique de l'Afrique centrale, tandis que la Banque islamique de développement et l'Agence française de développement se sont engagées à soutenir le Réseau électrique de l'Afrique du Nord. Le développement de la phase II du REC a commencé.

40. L'AUDA-NEPAD a pour objectif de coordonner l'énergie durable pour atteindre l'accès à l'énergie du dernier kilomètre dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA et de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Cela a conduit à une approche coordonnée qui rassemble 25 États membres, y compris les pays à faible accès à l'énergie, pour promouvoir des projets de mini-réseaux qui atteignent le dernier kilomètre et conduisent diverses initiatives de durabilité en utilisant une approche multisectorielle intégrée avec diverses parties prenantes. Le projet comprend l'examen des cadres réglementaires en matière d'énergie dans cinq pays et la promotion de projets de mini-réseaux pour l'accès à l'énergie dans les zones reculées pour l'eau potable et les centres de santé.

Recommandations

Le CTS-TTIIIE a :

- i. Pris note des diverses activités de l'AUDA-NEPAD, y compris les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PIDA-PAP2, du Plan directeur du Réseau électrique continental (REC) et de l'accès à l'énergie du dernier kilomètre ;
- ii. Appelé les États membres à collaborer avec les pools électriques pour mettre en place les structures de gouvernance nécessaires à la mise en œuvre du Plan directeur du Réseau électrique continental (REC) ;
- iii. Pris note du nouveau Mécanisme de prestation de services (MPS) et du label de qualité du PIDA (PQL) et encouragé l'adoption de son application dans les régions et les sous-secteurs d'infrastructure.

3.5. Banque africaine de développement (BAD)

41. La Banque africaine de développement (BAD) a présenté une vue d'ensemble du Conseil de transition énergétique (CTE) de la CoP26, qui offre une plateforme pour des dialogues ministériels de haut niveau sur la transition énergétique, dans la période précédant l'événement de la CoP26 en novembre 2021. La Banque est membre du CTE de la CoP26, aux côtés d'autres banques multilatérales de développement (BMD), d'institutions financières internationales, d'institutions de coopération technique et de partenaires bilatéraux de développement.

42. Dans le cadre de sa contribution au CTE de la CoP26, la Banque participe au Groupe de travail de l'Initiative de la CoP26 pour des réseaux verts (GGI), qui vise à faciliter l'augmentation de la production d'énergie renouvelable à l'échelle mondiale par des investissements dans la capacité des réseaux - en s'appuyant sur divers programmes d'intégration continentale et régionale en cours.

43. Les activités du Groupe de travail de la GGI de la CoP26 sont classées selon trois piliers, à savoir : créer un élan politique ; accroître les ambitions en matière de transition énergétique et accélérer l'accès à l'assistance technique et aux ressources financières ; et, partager les meilleures pratiques et accélérer la recherche et le développement au niveau mondial. Afin d'éviter les doublons et d'assurer la coordination, la Banque a proposé la création d'un groupe de travail qui facilitera l'accélération des initiatives continentales et régionales d'intégration des systèmes électriques en cours et prioritaires pour l'Afrique qui sont alignées sur la GGI de la CoP26, sous les auspices de la Commission de l'UA. Le Groupe de travail de la GGI de la CoP26 a approuvé la proposition de la Banque.

44. Les initiatives prioritaires d'intégration des systèmes électriques continentaux et régionaux en cours pourraient être tirées du deuxième Plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA-PAP2) et du Plan directeur du Réseau électrique continental (REC), en notant qu'elles sont citées à titre d'exemple, sans intention d'exclure d'autres initiatives pertinentes (par exemple, certains aspects des activités de transition énergétique mises en œuvre par l'AFREC).

Recommandations

Le CTS-TTIIE a :

- i. Demandé à la BAD et à la Commission de l'UA de faciliter la mise en place d'un Groupe de travail inclusif qui coordonnera les activités en cours, prioritaires pour l'Afrique, qui sont alignées sur l'Initiative pour des réseaux verts (GGI) de la CoP26, avec l'objectif d'accélérer l'accès à l'assistance technique et aux ressources financières, afin de soutenir l'augmentation de la production d'énergie renouvelable par le biais d'investissements dans la capacité des réseaux continentaux et régionaux et d'initiatives connexes ;
- ii. Demandé à la BAD et à la Commission de l'UA de contribuer à l'élaboration d'une feuille de route de la GGI qui sera lancée lors de la CoP26 en novembre 2021 et qui couvrira le financement et le soutien technique pour les programmes et les projets en cours, classés par ordre de priorité, ainsi que les mécanismes permettant de débloquer les flux

de financement et de développer des structures pour conduire la mise en œuvre après la CoP26.

3.6. Partenariat Afrique-Europe pour l'énergie (PAEE)

45. Le Secrétariat du PAEE a présenté les réalisations du PAEE depuis la dernière réunion du CTS à travers ses trois principaux domaines d'action, à savoir : (i) la coordination de la Stratégie conjointe Afrique-UE (JAES) ; (ii) le renforcement des efforts de coordination par la cartographie et le suivi des initiatives et programmes énergétiques en Afrique ; et (iii) la facilitation des connaissances pour la transition énergétique en Afrique, en partenariat avec les principales institutions panafricaines et internationales.

46. Le PAEE a mis l'accent sur le renforcement du dialogue entre l'UA et l'UE, notamment par le biais de divers forums de haut niveau, de la série de webinaires « AEEP Energy Talks », du renforcement des capacités de la Commission de l'UA et de l'AUDA-NEPAD, et du soutien à divers programmes africains, dont le Système d'information sur l'énergie en Afrique (AEIS), dirigé par l'AFREC.

47. Pour l'avenir, le PAEE concentrera son attention sur les préparatifs du 6e Sommet UA-UE ainsi que sur le renforcement de la mise en œuvre des ambitions renforcées en matière d'énergie et de climat dans sa nouvelle phase après le sommet UA-UE.

Recommandation

Le CTS-TTIIE a :

- i. Demandé au PAEE de soutenir et de faciliter le partage d'informations et la sensibilisation aux programmes de l'UA et de l'UE en vue d'accélérer les investissements dans les énergies vertes, et de soutenir la Commission de l'UA et l'AUDA-NEPAD pour établir des liens avec les acteurs de l'UE dans des domaines d'intérêt mutuel afin de renforcer la mise en œuvre des objectifs énergétiques et climatiques.

3.7. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

48. La CEA a fait le point sur le projet de révision de la réglementation des marchés de l'électricité en Afrique afin d'attirer les investissements du secteur privé, et sur une proposition de création de l'École africaine de réglementation. L'examen de la réglementation est en cours dans 16 États membres sélectionnés en utilisant trois critères, à savoir : Attractivité, ouverture et préparation. Ce processus examine les sous-secteurs de la production, de la transmission, de la distribution et du hors réseau. Il a débuté en 2019 et devrait s'achever à la fin de 2021.

49. L'École africaine de réglementation (EAR) est proposée comme une plateforme multipartite qui rassemblera des régulateurs, des décideurs, des universitaires, des services publics, des développeurs de mini-réseaux, des entreprises de systèmes solaires domestiques, des consultants, des investisseurs, des institutions financières, des utilisateurs d'énergie et toute autre partie prenante dont les activités sont

influencées de manière significative par la réglementation. Son objectif est de développer les compétences, les connaissances et les emplois durables, créant ainsi une valeur ajoutée en Afrique dans le domaine de la régulation énergétique. Cet objectif peut être atteint grâce à l'excellence et à l'intégrité intellectuelle, qui nécessitent des professionnels bien formés (au niveau local et mondial) et l'indépendance. La conception institutionnelle, l'organisation et le financement de l'EAR doivent veiller à ce que ces deux exigences soient satisfaites. L'EAR renforcera les capacités locales en utilisant une approche multipartite afin de développer, d'enseigner et de diffuser une réglementation et une politique énergétiques solides en Afrique dans un environnement inclusif pour les femmes régulatrices et responsables politiques.

Recommandation

Le CTS-TTIIE a :

- i. Demandé à la CEA, en collaboration avec la Commission de l'UA l'AUDA-NEPAD et la BAD, de travailler avec le système universitaire panafricain, les universités africaines, les partenaires de développement et d'autres entités concernées pour concevoir et mettre en œuvre une École africaine de réglementation (EAR) en tant que centre d'excellence panafricain afin de renforcer la capacité des États membres en matière de réglementation de l'énergie, de traiter tous les aspects de la réglementation de l'énergie, de renforcer la capacité à soutenir la pleine réalisation de l'AfSEM et d'améliorer les bonnes pratiques réglementaires sur le continent.

3.8. Examen des plans d'action actualisés dans le domaine de l'énergie

50. La réunion a examiné les plans d'action actualisés sur l'énergie à mettre en œuvre par la CUA, l'AFREC et d'autres partenaires pour la période 2021-2023.

Recommandation

Le CTS-TTIIE a :

- i. Adopté le Plan d'action sur l'énergie pour la période 2021-2023.

VI. ADOPTION DU RAPPORT ET DE LA DÉCLARATION DES EXPERTS

51. Le rapport des experts et la déclaration des ministres ont été adoptés avec des modifications.

VII. QUESTIONS DIVERSES

52. Aucune question n'a été soulevée à ce point.

VIII. CLÔTURE

53. Dans son discours de clôture, la Commissaire de l'UA aux infrastructures et à l'énergie a exprimé sa gratitude aux États membres pour leur participation et leurs contributions au CTS. Elle a remercié l'AUDA-NEPAD, la BAD et la CEA pour avoir co-organisé le CTS avec la Commission de l'UA. En outre, elle a remercié les partenaires de développement pour leur soutien à divers programmes d'infrastructure et d'énergie. La Commissaire a salué le CTS pour avoir défini les priorités continentales en matière d'infrastructures et d'énergie telles qu'elles sont reflétées dans la déclaration des ministres, notant que cela montre que l'Afrique est sur la bonne voie pour relever ses défis en matière d'infrastructures, ce qui est une condition préalable à l'opérationnalisation réussie de la ZLECAf et à une reconstruction meilleure et plus forte dans l'après-Covid-19. Elle a assuré les États membres de l'engagement de la Commission de l'UA à travailler avec eux et avec leurs partenaires pour construire des partenariats et des collaborations plus solides en vue de la mise en œuvre des priorités convenues.

54. Le président a remercié les ministres pour leurs contributions. Il a noté que les résultats de la réunion reflétaient la centralité des infrastructures et de l'énergie dans le processus d'intégration continentale ainsi que la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA. Il a exprimé l'engagement du Lesotho, en tant que président du Bureau du CTS, à travailler en étroite collaboration avec les États membres et à coordonner étroitement avec la Commission de l'UA pour conduire la mise en œuvre des décisions prises lors de la réunion. Il a conclu en remerciant la Commissaire de l'UA et le personnel du département des infrastructures et de l'énergie pour leur organisation et leur soutien au cours de la réunion.

**PROJET DE DECISION DE LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LES TRANSPORTS, DES INFRASTRUCTURES
TRANSCONTINENTALES ET INTERREGIONALES ET L'ENERGIE (CTS-TTIIE)
TENUE PAR VIDEOCONFERENCE DU 28 AU 30 JUIN**

I. PRÉAMBULE (CONTEXTE LÉGISLATIF)

Le Conseil exécutif :

1. **PREND NOTE** du Rapport de la 3ème Session ordinaire du Comité technique spécialisé sur les Transports, les Infrastructures transcontinentales et interrégionales et l'énergie (CTS-TTIIE) tenue par visioconférence du 28 au 30 juin 2021 et de la Déclaration y afférente ;
2. **FELICITE** les ministres chargés des transports et de l'énergie pour la tenue fructueuse de la 3e session ordinaire du Comité technique spécialisé sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales et l'énergie (CTS-TTIIE) et la réalisation de résultats notables pour le développement du transport, des infrastructures, transcontinentales et interrégionales, et de l'énergie en Afrique

II. DÉCISIONS

Dans le secteur des transports

3. **EXHORTE** tous les autres États membres à adhérer au Marché unique africain du transport aérien (SAATM) ;
4. **DEMANDE** à la CUA de collaborer avec le Bureau du CTS-TTIIE pour convoquer une réunion extraordinaire du CTS-TTIIE avant le 31 décembre 2021 pour examiner le projet de mécanisme de règlement des différends YD/SAATM et le projet de lignes directrices YD pour la négociation d'accords de service aérien avec les pays tiers et les régions ;
5. **ADOpte** les instruments politiques et réglementaires de la SAATM, y compris les indicateurs de performance clé (KPI) de la YD, les recommandations sur la réduction des coûts du transport aérien et les objectifs révisés de Windhoek en matière de sécurité et de facilitation de l'aviation ;
6. **FELICITE** le département de l'Infrastructure et de l'Énergie de la CUA pour sa collaboration étroite avec le CDC Afrique dans les efforts de relèvement de la COVID-19 et appeler à l'harmonisation des exigences et des titres de compétences en matière de santé publique à travers le continent ;
7. **ENCOURAGE** les États membres à mettre à jour les informations sur la plateforme de voyage fiable de l'UA ;
8. **PREND NOTE** du rapport d'évaluation sur le Plan d'action africain de la Décennie 2011-2020 pour la sécurité routière et adopter le Plan d'action africain de la Décennie 2021-2030 pour la sécurité routière et la Note

conceptuelle pour la création de l'Observatoire africain de la sécurité routière (ARSO);

9. **DEMANDE** à la CUA, en collaboration avec le Programme de politique de transport en Afrique (SSATP), la société civile de la CEA, le secteur privé et toutes les institutions concernées, de prendre toutes les mesures appropriées pour la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action africain pour la sécurité routière de la décennie 2021-2030 de Sécurité routière ;
10. **ADOpte** les spécifications techniques du réseau ferroviaire africain ainsi que ses normes et standards et la feuille de route pour le développement du Marché commun africain des chemins de fer ;
11. **DEMANDE** à la CUA, en collaboration avec Afrexim Bank, la BAD, les CER, la CEA et d'autres parties prenantes concernées, de développer le Marché commun africain des chemins de fer et de promouvoir la collaboration inter-africaine et l'échange d'expertise dans la fabrication et l'entretien des wagons de chemin de fer ;
12. **Appelle** les États membres à accélérer la mise en œuvre de la Charte de la sécurité routière ;
13. **DEMANDE** à la CUA d'accélérer les arrangements pour établir l'ARSO ;
14. **PREND NOTE** et saluer la proposition du Royaume du Maroc d'accueillir l'Observatoire africain de la Sécurité routière (ARSO)

Dans le secteur des infrastructures transcontinentales et interrégionales

15. **APPELLE** les États membres, les institutions financières multilatérales des Communautés économiques régionales et les partenaires à soutenir la mise en œuvre du deuxième Plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA PAP II) ;
16. **ADOpte** la stratégie de financement du PIDA PAPII et exhorte les États membres à accroître leur engagement financier pour le développement des infrastructures, en particulier pour la préparation des projets d'infrastructure ;
17. **ACCUEILLE** le nouveau Label Qualité PIDA (PQL) du Mécanisme de Prestation des Services (SDM) récemment mis au point pour l'excellence dans la préparation des projets en phase de démarrage et encourager l'adoption et l'application dans l'ensemble des régions et des sous-secteurs de l'infrastructure comme norme de l'Afrique en matière d'évaluation des projets d'infrastructure en phase de démarrage ;
18. **PREND NOTE** des travaux du Groupe de travail du PIDA PAP II et de la recommandation de prolonger son mandat et CHARGER le Comité directeur de la PIDA d'examiner la continuité et/ou le rôle du Groupe de travail à l'avenir.

Dans le secteur de l'Énergie

19. **DEMANDE** à la CUA et à l'AUDA-NEPAD, en collaboration avec toutes les institutions continentales et régionales panafricaines concernées, de prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre complète du Marché unique africain de l'électricité (AfSEM) et du Plan directeur du système électrique continental (CMP), y compris l'établissement de leurs, gouvernance stratégique, et structures institutionnelles.
20. **DEMANDE** à la CEA, en collaboration avec la CUA, les organisations régionales et continentales, le Partenariat Afrique-UE pour l'énergie (PAEE) et à d'autres partenaires, de déterminer la faisabilité de la création d'une école africaine de réglementation pour renforcer les capacités et améliorer les bonnes pratiques réglementaires sur le continent;
21. **DEMANDE** à la CUA et à la Commission africaine de l'énergie (AFREC) de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de programmes qui accéléreront les investissements dans les énergies vertes afin d'accroître l'accès à l'énergie et l'ambition climatique, notamment : (i) le développement de l'énergie éolienne et solaire; (ii) l'expansion du marché des mini-réseaux; (iii) l'expansion du marché du pétrole et du gaz naturel; et (iv) les combustibles et technologies propres pour la cuisson;
22. **DEMANDE** à l'AFREC de fournir le soutien nécessaire aux États membres pour mettre en place des systèmes nationaux d'information sur l'énergie tout en assurant leur pérennité et appeler les États membres à adopter les outils/questionnaires de collecte de données développés par l'AFREC ;
23. **DEMANDE** à la CUA de mener une étude de faisabilité sur le potentiel de production et de commerce de l'hydrogène vert en Afrique et ses implications économiques, sociales et politiques pour le continent ;
24. **DEMANDE** à l'AFREC/AUC, à la BAD, aux organisations régionales et continentales et aux partenaires au développement de mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires pour mettre en œuvre la transition énergétique en Afrique, l'efficacité énergétique en Afrique et les programmes de renforcement des capacités du secteur de l'énergie;
25. **DEMANDE** à la CUA et à la BAD de faciliter la création d'un groupe de travail inclusif qui coordonnera les activités en cours et prioritaires axées sur l'Afrique, alignées sur l'Initiative des réseaux verts (GGI) de la COP26, afin d'accélérer l'accès à l'assistance technique et aux ressources de financement, soutenir l'intensification de la production d'énergie renouvelable grâce à des investissements dans la capacité du réseau continental et régional et à des initiatives connexes ;
26. **DEMANDE** à l'AFREC/CUA d'accélérer le recrutement du personnel dans la nouvelle structure approuvée de l'AFREC et demander aux États membres qui n'ont pas ratifié la convention AFREC de le faire ;
27. **RECONNAIT** les avantages sanitaires, environnementaux et socio-économiques des carburants propres et recommander que les États membres adoptent la feuille de route AFRI sur les spécifications des carburants.

En conclusion

28. **ADOpte** un plan d'action pour 2021-2023 pour régir la mise en œuvre des priorités convenues ;
29. **RECONNAIT** et féliciter toutes les institutions financières multilatérales et les partenaires au développement, notamment la BAD, la KfW, la Banque mondiale, l'UE et la GIZ pour leur soutien à divers projets et programmes de l'UA ;
30. **SALUE** l'esprit d'ouverture et de cordialité qui a prévalu dans les délibérations lors de la réunion.